

7. Suivi (monitoring) et évaluation des réalisations

Pour mener les réalisations dans les villages de façon efficace et rationnelle, il est d'important d'exécuter des réalisations adaptées aux besoins des populations, de suivre et évaluer parallèlement dans quelle mesure ces réalisations ont produit un effet, et d'effectuer un retour d'informations pour améliorer les réalisations suivantes en fonction des enseignements et des recommandations tirés de ce suivi-évaluation

(Le monitoring)

Lors de l'établissement des plans de réalisations, on mettra en place des indicateurs, des valeurs d'atteinte des objectifs et des modes de mesure appropriés. On effectuera le monitoring à l'aide de ces indicateurs et modes de mesure pendant la période d'exécution des réalisations, on vérifiera le niveau d'atteinte des objectifs, et effectuera selon les nécessités des révisions du contenu des activités et des plans.

(L'évaluation)

L'évaluation est effectuée lorsque la réalisation est terminée, mais on la fera aussi en cours de route si nécessaire, pour procéder à une révision du contenu du plan.

Si les résultats de l'évaluation ne sont pas des informations utiles et fiables, on ne pourra pas les mettre à profit pour l'amélioration des réalisations. Pour une bonne évaluation, il faut remplir notamment les critères de l'utilité, de l'impartialité et de la neutralité, de la fiabilité, de la participation des populations.

• Utilité

Lors de l'établissement du plan de réalisation, il faut aussi établir un plan d'exécution du suivi-évaluation.

Il faut que les résultats de l'évaluation soient compréhensibles, faciles à utiliser, et utiles. Pour cela, il faut mettre au clair les objectifs de l'évaluation, en se demandant pourquoi on fait cette évaluation.

• Impartialité et neutralité

Participation non seulement des intéressés, mais aussi d'un tiers du conseil municipal ou encore d'un bureau d'étude externe

L'évaluation doit être effectuée dans l'impartialité et la neutralité. Le fait de maintenir

L'impartialité permet d'assurer la fiabilité des informations. Il est nécessaire de collecter les opinions non seulement d'une partie des personnes et structures impliquées dans les réalisations, mais encore celles d'un large éventail de personnes/ structures concernées.

- **Fiabilité**

Tenue de formations techniques etc. portant sur l'évaluation
--

Pour obtenir des informations d'un haut degré de fiabilité, il faut que les évaluateurs aient des connaissances spécialisées sur le domaine objet de l'évaluation et connaissent bien les méthodes d'étude scientifiques. Les résultats analysés objectivement par de tels évaluateurs rendent possible la fourniture d'informations fiables.

- **Participation de la population**

Utilisation d'enquêtes auprès des populations etc.
--

Les réalisations de développement rural sont menées par les populations en tant qu'acteurs principaux et il est indispensable que les populations participent aussi aux évaluations. Les informations tirées de l'évaluation doivent être mises à profit non seulement par les intervenants, mais aussi par les bénéficiaires du soutien.

7.1 Evaluation des activités des UCADR

Les activités des UCADR donnent lieu à des échanges sur une base d'égalité entre les représentants des CVD des villages de la commune d'une part, et les intervenants qui sont les cadres des services étatiques, les agents de vulgarisation, les ONG/associations. Pour que les populations mènent en tant qu'acteurs principaux les réalisations de développement rural, il faut vérifier régulièrement si les UCADR ont des activités appropriées ou non, et, s'il y a des insuffisances, les corriger.

Pour cela, les UCADR feront un monitoring régulier de leurs activités et seront évaluées par le responsable du contrôle du conseil municipal.

Indicateurs d'évaluation des activités des UCADR (exemple)

- Le mode de gestion des réunions de l'UCADR, le contenu des réunions, ou encore les activités des agents de vulgarisation sur le terrain etc., prennent-ils en compte la situation locale et les souhaits des populations, sont-ils menés de façon appropriée et autonome ?
- Si l'UCADR établit un projet de plan de réalisations de développement rural, ce projet

est-il élaboré selon un processus approprié, sur la base de l'état des ressources locales et des souhaits des populations ?

- Le plan d'activités de l'ensemble de l'UCADR et les plans d'activités individuels des agents de vulgarisation sont-ils formés sur un canevas commun, sont-ils mutuellement cohérents, et les acteurs agissent-ils en synergie ?
- La répartition des rôles entre les cadres des services étatiques, les agents de vulgarisation, les responsables des ONG/associations et les CVGT est-elle déterminée, les responsabilités sont-elles claires ?
- Les différents membres compensent-ils leurs insuffisances mutuelles en termes de langue et de techniques spécialisées, l'UCADR est-elle tournée activement vers la recherche de solutions aux problèmes ?

7.2 Evaluation du programme de renforcement des capacités

Les directions régionales de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques organisent des formations aux méthodes de développement participatif et des réunions d'échanges techniques dans le but de renforcer les capacités des agents de vulgarisation en matière de facilitation et de renforcer leur niveau technique.

On effectuera une évaluation des effets de ces programmes de renforcement des capacités en se demandant notamment si les agents de vulgarisation ont pu ou non obtenir des acquis de ces programmes, et si les thèmes de formation sont utiles ou non en termes de résolution des problèmes sur le terrain.

- Les résultats de l'évaluation seront pris en compte pour la programmation des programmes de renforcement des capacités suivants.

7.3 Evaluation des réalisations

Pour chacune des réalisations de développement rural, on évaluera le degré d'atteinte des objectifs, et effectuera un suivi-évaluation pour savoir si les organisations villageoises ont pu ou non acquérir des capacités en gestion des réalisations.

Il faut que les résultats du monitoring (suivi) en cours d'exécution soient immédiatement reflétés dans l'exécution des réalisations. De plus, l'évaluation effectuée en fin d'année budgétaire sera prise en compte dans le plan d'exécution des réalisations de l'année suivante.

7.4 Evaluation des ONG/associations

L'évaluation des ONG/associations qui apportent un soutien à l'exécution des réalisations dans les domaines sortant des spécialités des agents de vulgarisation, sera effectuée par

d'autres membres de l'UCADR. Elle portera sur l'état d'exécution des réalisations, les résultats, mais on évaluera aussi si l'ONG/association a joué son rôle en tant que membre de l'UCADR.

Les résultats de cette évaluation seront pris en compte lors du travail de sélection d'ONG/associations pour l'exécution des réalisations ultérieures.

7.5 Exemples de détermination d'indicateurs d'évaluation

On trouvera ci dessous des exemples de détermination d'indicateurs d'évaluation

Indicateurs d'évaluation (exemples)

Objets de l'évaluation		Indicateurs
Unités de coordination des actions de développement rural		Les plans de développement villageois élaborés avec le soutien des CVD sont validés par la CPAT. Les agents de vulgarisation et les ONG/associations mettent au clair la répartition des rôles, élaborent des plans d'activités, et exécutent les réalisations conformément à ces plans.
Réunions d'échanges entre les UCADR		Les solutions dégagées à travers les échanges sont mises à profit, et les UCADR sont gérées de façon autonome.
Réunions d'échanges techniques		100% des agents de vulgarisation participants ont acquis des informations techniques. Les techniques acquises par les agents de vulgarisation sont transférées aux populations. Des recherches adaptées aux besoins des populations sont menées.
Formations aux méthodes de développement participatif		Les capacités des agents de vulgarisation en matière de facilitation sont améliorées. Les méthodes de développement participatif sont adoptées par les UCADR et le système de soutien aux populations est amélioré. 100 agents de vulgarisation sur dix qui ont participé aux formations deviennent capables d'utiliser les techniques des méthodes de développement participatif sur le terrain
Soutien au fonctionnement de l'organisation villageoise	Soutien à la mise en place	Le CVD est mis en place, un règlement intérieur est institué. Les données sur les 5 ressources sont collectées. Le plan de développement villageois est établi. Les membres du CVD deviennent capables de gérer les fonds et de gérer les réunions par eux-mêmes. La population centrée sur le CVD devient capable de gérer par elle-même les ressources du village.

Objets de l'évaluation		Indicateurs
	Soutien au fonctionnement	<p>Les villageois peuvent par eux-mêmes tenir les assemblées générales du CVD et exercer les activités des sous-commissions.</p> <p>Les villageois peuvent réviser par eux-mêmes les règles</p> <p>Les villageois peuvent gérer par eux-mêmes les contributions villageoises.</p> <p>Les villageois peuvent gérer par eux-mêmes les ressources du village</p>
Amélioration des cultures pluviales		<p>Les paysans participants reconnaissent l'excellence des semences améliorées et en font spontanément l'acquisition.</p> <p>L'aménagement de fosses fumières et la production de fumure se font par le travail des villageois.</p> <p>Les villageois deviennent capables de réaliser les activités d'amélioration des cultures pluviales de façon autonome et durable.</p>
Maraîchage		<p>Les règles de gestion de la sous-commission agriculture sont instituées.</p> <p>Le volume des récoltes augmente de 20 %.</p> <p>Les techniques de maraîchage des participants aux formations s'améliorent, et le maraîchage est pratiqué de façon technique.</p> <p>Les villageois deviennent capables de réaliser les activités de maraîchage de façon autonome et durable.</p> <p>Le maraîchage permet d'assurer des revenus en espèces et contribue à la stabilisation du revenu des familles.</p>
Embouche ovine		<p>O villageois assistent à la formation sur l'embouche ovine.</p> <p>O bergeries sont construites.</p> <p>Les producteurs préparent O tonnes de foin.</p> <p>O villageois pratiquent l'embouche ovine.</p> <p>O ovins sont embouchés.</p> <p>O% de participants poursuivent les activités d'embouche.</p>
Gestion des ressources forestières		<p>La sous-commission environnement fonctionne, et est évaluée favorablement.</p> <p>Les règles de gestion des ressources forestières sont connues de la moitié de la population.</p> <p>La moitié des auditeurs des formations produisent des plants et font des plantations.</p> <p>Les capacités de l'agent forestier en matière de méthodes de développement participatif sont améliorées.</p>
Gestion des ressources naturelles		<p>Un comité est mis en place dans chaque village, ainsi qu'un comité regroupant tous les villages concernés.</p> <p>Des règles de gestion de la zone de pâturage sont instituées.</p> <p>Ces règles sont connues de 50% des villageois.</p> <p>Des plans prenant en compte le volume des ressources sont institués.</p>

Objets de l'évaluation	Indicateurs
Conservation des terres agricoles	<p>Les techniques de détermination des cordons à l'aide du niveau à eau simplifié sont acquises.</p> <p>Les cordons pierreux sont posés grâce à la fourniture de main d'œuvre.</p> <p>Les règles de gestion de l'utilisation sont respectées, les contributions versées, et de nouvelles activités de gestion/conservation des terres agricoles sont menées sur au moins 0 hectares.</p>
Banque de céréales	<p>La banque est construite avec la main d'œuvre des villageois et elle commence à être gérée par les villageois.</p> <p>Les villageois deviennent capables de gérer la banque de céréales par eux-mêmes.</p>
Alphabétisation	<p>0 auditeurs passent avec succès l'examen de niveau 0 de la DPEBA.</p> <p>Plus de la moitié des responsables de la CVGT deviennent capables de prendre des notes lors des réunions, et de remplir les cahiers de caisse.</p> <p>Lors du renouvellement des responsables de la CVGT, la participation des femmes progresse et atteint 0%.</p>
Activités féminines génératrices de revenus	<p>0% des femmes qui ont bénéficié de la formation poursuivent les activités de production dans le village.</p> <p>Le revenu des femmes participantes progresse de 0% par rapport à leur revenu au départ de l'activité.</p>
Aménagement et réfection de pistes	<p>L'aménagement et la réfection de pistes sont exécutés avec la main d'œuvre des villageois.</p> <p>Les règles de gestion de l'utilisation sont respectées, les contributions versées, la gestion de l'utilisation est assurée par les villageois.</p>
Développement des ressources en eau	<p>Les villageois fournissent la main d'œuvre nécessaire pour l'aménagement des puits/forages.</p> <p>Des plans pour l'aménagement de nouveaux puits/forages ou des activités de gestion de la maintenance (réparations, etc.) sont exécutés par les villageois.</p>

8. La diffusion vers les villages environnants

8.1 Le processus d'extension des réalisations

Pour le développement rural, il est nécessaire que les services concernés collaborent et que les UCADR aient un ancrage institutionnel bien établi.

De plus, pour la lutte contre la dégradation des sols, il faut d'abord renforcer les capacités des acteurs : les populations, les agents des services étatiques, les ONG etc., qui sont en charge du développement rural. Ce processus demande un peu de temps, mais il faut le poursuivre étape par étape, à travers une formation "sur le tas".

(1) Institutionnaliser les UCADR

Les UCADR sont mises en place au niveau départemental. La décentralisation détermine l'équation « département = commune ». A partir de 2006, les communes vont jouer le rôle principal dans la promotion du développement rural. Cependant, même si les conseils municipaux sont lancés, on peut prévoir des difficultés dans l'élaboration des plans de développement aux niveaux des villages et des départements, ainsi que dans l'exécution des réalisations de développement. Pour l'instant, en attendant que les communes ne prennent de la force, les préfets doivent soutenir les communes rurales en matière d'administration. Les UCADR sont constituées des maires qui les président, des agents des services techniques en agriculture, élevage et foresterie, de représentants des villages (CVD) et d'ONG. Elles sont positionnées en tant que structure de soutien aux communes.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, reconnaissant que les UCADR sont des structures indispensables pour le soutien au développement des communes, a donné des instructions écrites aux gouverneurs de région pour que ces UCADR soient institutionnalisées par des arrêtés des Hauts Commissaires. Durant la période de l'étude les UCADR ont pu être institutionnalisées par des arrêtés des Hauts Commissaires dans trois provinces.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation envisage de positionner les UCADR dans son plan d'action pour le renforcement des communes. De plus, dans le futur, il faudra aussi positionner les UCADR en tant que structure de soutien et de renforcement des communes dans le cadre de la décentralisation, à travers un arrêté conjoint des 4 ministères concernés, le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère des Ressources Animales et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

(2) Exécution des mesures de lutte contre la dégradation des sols étape par étape

L'étude du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols a été menée pendant cinq ans, et, même si ce n'est que ponctuellement, dans 4 départements situés dans 4 provinces du Centre Nord et du Sahel, des structures de soutien pour promouvoir les mesures de lutte contre la dégradation des sols centrées sur les UCADR ont été créées. De plus, 4 Chefs de zone d'appui techniques (ZAT), 3 Chefs d'unités d'animation technique (UAT), 4 Chefs de zone d'appui technique en élevage (ZATE), 4 Chefs de service départemental de l'environnement et du cadre de vie (SEDCV), 2 Chefs de service appui-conseil au monde rural (SAC/MR), 4 Directeurs provinciaux de l'agriculture, et 4 Préfets affectés dans les 4 départements des 4 provinces ont acquis des capacités à exécuter, gérer, et évaluer les projets, à travers la formation « sur le tas » lors de l'exécution des réalisations pilotes, la tenue de réunions d'échanges techniques, l'exécution de formations, etc.,.

Dorénavant, Il faut diffuser les mesures de lutte contre la dégradation des sols dans les provinces et départements voisins à travers l'exécution de projets pilotes centrés sur les UCADR de ces 4 départements des 4 provinces. Il est impossible d'étendre d'un seul coup les réalisations à tout le pays, ni même à l'ensemble de la zone des régions du Centre-nord et du Sahel. Cela est impossible parce que la promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols doit se faire de façon participative et assurer la durabilité des actions. Pour cela, il faut rechercher le renforcement des capacités des agents des services étatiques, à commencer par les agents de vulgarisation, en matière de facilitation. De plus, il faut aussi rechercher le renforcement des organisations villageoises des villages qui bénéficient du soutien. Le renforcement des capacités des agents des services étatiques, notamment les agents de vulgarisation, et des organisations villageoises demande du temps. Il faut donc rechercher une extension progressive des réalisations, étape par étape.

8.2 Mesures concrètes pour la diffusion dans les villages environnants

Pour diffuser les mesures de lutte contre la dégradation des sols dans les villages voisins, Il faut exécuter concrètement les 6 points suivants:

- ① Former les agents de terrain. des départements voisins en tant que facilitateurs du développement rural.
- ② Tenir des réunions d'échanges entre les UCADR, en tant qu'espaces pour l'échange d'informations et la synergie.
- ③ Mettre en oeuvre une gestion des projets concrète basée sur l'utilisation du manuel d'opérations

- ④ Exécuter les projets en utilisant les fiches d'encadrement et les supports de vulgarisation technique.
- ⑤ Exécuter les projets à travers un transfert de paysan à paysan.
- ⑥ Rechercher en permanence le renforcement des capacités des agents de vulgarisation.

Les Chefs ZAT, Chefs ZATE, Chefs SDECV, etc. des 4 départements dans les 4 provinces avancées jouent le rôle de facilitateurs, et, effectuent un encadrement auprès des agents de vulgarisation des autres départements portant sur l'exécution, la gestion, l'évaluation des projets. Les villages sont divisés en : ① villages n'ayant pas de CVGT (y compris les villages dans lesquels une CVGT a été mise en place mais ne fonctionne pas), ② villages dans lesquels une CVGT a été mise en place, et un plan de développement villageois établi, et ③ villages bénéficiant d'un soutien d'autres bailleurs et dans lesquels le développement est avancé. Les UCADR mettront en oeuvre des dispositifs de soutien aux projets adaptés aux besoins des villages à ces différents degrés de développement.

De façon concrète, le projet pilote sera mené selon les rôles et la procédure suivants :

(1) Formation de facilitateurs

Les Chefs ZAT, Chefs ZATE, Chefs SDECV, etc. des 4 départements dans les 4 provinces avancées jouent le rôle d'instructeurs, et donnent une formation d'encadrement aux agents de vulgarisation etc. des provinces et départements qui n'ont pas exécuté de réalisations pilotes, portant sur les grandes lignes du projet de programme directeur, la gestion des projets, les enseignements tirés de l'exécution des réalisations pilotes les problèmes rencontrés, etc. Cette formation se fera en invitant les auditeurs des provinces et des départements qui n'ont pas exécuté de réalisations pilotes dans les villages où des réalisations pilotes ont été exécutées dans le cadre de l'étude.

Voici le contenu concret de l'encadrement :

- 1) Exposé sur les grandes lignes du programme directeur (manuel d'opération, cahiers d'encadrement inclus)
- 2) Gestion des projets
 - ① Mode de sélection des villages
 - ② Mode d'établissement du plan de développement villageois, par la méthode participative
 - ③ Elaboration des termes de référence pour l'exécution des réalisations, sélection des ONG etc.
 - ④ Mode de demande d'exécution des réalisations aux bailleurs
 - ⑤ Gestion de l'exécution des réalisations

⑥ Evaluation des réalisations

3) Enseignements tirés de l'exécution des réalisations, problèmes.

4) Expérience de terrain de l'établissement de plans de développement.

Après la fin de la formation en salle, les auditeurs sélectionnent des villages à réalisations, et font l'expérience réelle de l'étude de ressources, l'élaboration du plan de réalisations, la demande de soutien pour les réalisations à d'autres bailleurs, l'exécution et l'évaluation des réalisations.

(2) Tenue des « réunions d'échanges entre les UCADR » pour promouvoir la synergie entre les UCADR

Il faut que plusieurs UCADR, pour une synergie entre leurs projets respectifs échangent les informations sur ① les solutions apportées aux problèmes rencontrés, ② Les cas de réalisations réussies, ③ Les cas d'échecs, afin de mettre à profit ces informations pour une meilleure gestion des projets. Ainsi, des « réunions d'échange entre les UCADR seront régulièrement (2 fois par an) organisées.

(3) Gestion des projets basée sur l'utilisation du manuel d'opération

Dans le cadre de l'« étude du système de promotion », nous avons, en tant que guide d'exécution des 3 programmes qui constituent le programme directeur, rédigé le « manuel d'opérations ». Nous y avons intégré les enseignements tirés de l'exécution des réalisations pilotes, sur les points demandant une attention particulière dans le processus d'exécution, de gestion, et d'évaluation des réalisations pilotes. C'est en utilisant ce manuel d'opérations que les projets pilotes sont réalisés. Dans le cas où le contenu du manuel d'opérations serait inadéquat, il sera révisé en temps voulu.

(4) Utilisation des fiches d'encadrement et des supports de vulgarisation technique

Les fiches d'encadrement sont des supports que les agents de vulgarisation ou les ONG etc. utilisent lorsqu'ils donnent des explications techniques aux populations pour la vulgarisation technique. Les supports de vulgarisation technique sont des documents destinés aux populations qui intègrent de nombreuses illustrations de façon à être aisément compris par ces populations. C'est à l'aide de ces supports que les projets pilotes sont exécutés. S'il faut les réviser, ils seront révisés en temps voulu.

(5) Transfert de techniques de paysan à paysan

Si les populations n'acquièrent pas de certitude quant aux effets des réalisations, ils ne s'impliquent pas dans les actions pour ces réalisations. Ils ne s'impliquent qu'après avoir

vu de leurs yeux les sites avancés ou entendu les paysans des sites avancés leur parler de ce dont ils ont fait l'expérience. Les 17 villages avancés des 4 départements des 4 provinces seront pris comme sites avancés, et des actions de transfert de paysan à paysan seront mises en oeuvre. On pourra faire apparaître une volonté de s'impliquer chez les villageois participants par l'écoute directe du dispositif d'exécution des réalisations, des problèmes de l'exécution des réalisations, des bénéfices retirés, etc. qui leur seront exposés par les populations des 4 départements avancés. On contribuera ainsi à la diffusion vers les villages avoisinants.

1) Visites de sites avancés

On ne se limitera pas aux villages dans lesquels l'étude est intervenue, et en fonction de la nature des réalisations, on recherchera un transfert de paysan à paysan en se rendant dans des sites avancés. Les visites de sites avancés seront effectuées par les représentants des sous-commissions des CVGT.

(6) Renforcement des capacités des agents de vulgarisation

Au démarrage du projet, sera organisée une formation portant notamment sur ① l'approche participative, ② les techniques pour réaliser et gérer un développement rural intégrant les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la foresterie, et ③ La sensibilisation, l'organisation des populations. De plus, les membres des 4 UCADR avancées deviendront instructeurs et donneront une formation intensive à la gestion des projets, basée sur le manuel d'opération rédigé par notre étude.

Par ailleurs, on ne peut attendre un renforcement des capacités en matière de techniques spécialisées des agents de vulgarisation nouvellement impliqués dans les UCADR à travers la seule pratique du projet. Pour ces agents de terrain, des réunions d'échanges techniques, des formations etc. seront exécutées à travers l'envoi de techniciens spécialistes des instituts de recherche et d'expérimentation etc.

1) Les réunions d'échanges techniques

Les réunions d'échanges techniques sont organisées en invitant des intervenants des instituts de recherche et d'expérimentation tels que l'INERA ou le BUNASOLS, en leur demandant de discourir sur des thèmes adaptés aux besoins des populations locales, ceci pour renforcer les capacités des agents de vulgarisation et pour qu'ils puissent utiliser ces connaissances dans la vulgarisation technique sur le terrain. Ces réunions d'échanges techniques sont organisées 2 fois par an.

2) Les formations aux méthodes de développement participatif

Les formations aux méthodes de développement participatives sont exécutées de façon intensive en une semaine environ, incluant la formation en salle. Après cela, sera effectuée une formation sur le tas d'une semaine dans un village sélectionné.

Manuel d'opération

Annexé

TABLE DES MATIERES

DOCUMENT ANNEXÉ 1: SITUATION DES RESSOURCES DISPONIBLES ET APPORTS EXTÉRIEURS.....	1
DOCUMENT ANNEXÉ 2: ETAT DE REMISE DU MATÉRIEL	6
DOCUMENT ANNEXÉ 3: PROTCOLE D'ACCORD POUR DES RÉALISATIONS PILOTES (EXAMPLE).....	7
DOCUMENT ANNEXÉ 4: CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES (EXEMPLE).....	13
DOCUMENT ANNEXÉ 5: TERMS DE RÉFERENCE (EXEMPLE).....	16
DOCUMENT ANNEXÉ 6 : OFFER FINANCIÈRE (EXEMPLE).....	25
DOCUMENT ANNEXE 7: POINTS A PRENDRE EN CONSIDERATION LORS DE L'EXECUTION DES REALISATIONS.....	28
DOCUMENT ANNEX 8: CONVENTION INTERNE POUR LA RÉALISATION DE CORDONS PIERREUX	38

Document Annexe 1: Situation des ressources disponibles et apports extérieurs
(Village de VOUSNANGO)

Ressources disponibles, apports extérieurs, résultats intermédiaires		Ressources naturelles	Ressources sociales	Ressources humaines	Ressources physiques	Ressources financières
Ressources existantes	Ressources insuffisantes	-Diminution des pluies -Zones pastorales insuffisantes -Mesures de conservation des sols (zaï, cordons pierreux) (insuffisantes)	- Village divisé en 8 quartiers. - Par manque de terre, les gens quittent le village - Pas de CVGT	- Manque d'enseignants - Manque de main d'oeuvre dû à la migration des hommes - Techniques agro-sylvo-pastorales insuffisantes - Adultes peu alphabétisés - Manque de connaissances sur la prévention des maladies - Surcharge de travail des femmes	- Manque d'eau potable - Manque d'eau pour le bétail - Ecole qui ne fonctionne pas car pas de logement pour l'enseignant - Production agricole instable - Pas de centre de santé - Pas de banque de céréales - Pas de clôture contre le bétail - Système d'irrigation insuffisant - Pas de parc de vaccination	- Accès aux organismes de crédit difficile
	Ressources exploitables/ restaurables	- En dehors des sécheresses (tous les 2 ou 3 ans), autosuffisance alimentaire en principe possible -Présence de terres non cultivées qui sont adaptées au maraîchage - Eaux souterraines -Résidus de culture (tiges de mil, ..)	- 11 groupes existants ; - Organisation de vulgarisation	- Agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et l'environnement - ONG - Main d'oeuvre fournie par la population	- Salle de réunion - Pendant la saison des pluies, route impraticable dans le village	- Contribution financière partielle de la population - Envoi d'argent des migrants
Apports extérieurs	Plans de développement de base	Exécution en cours d'Etude	Soutien à la mise en place et au fonctionnement de la CVGT		- Banque de céréales - Moutons fournis (espèce améliorée) - Radier de rivière - Puits - Clôture de protection contre bétail (pour maraîchage)	- Formation: comptabilité - Vente des moutons embouchés - Vente des légumes
		Exécution dans le cadre d'autres actions	- Etablissement de conventions sur les ressources naturelles		-Renforcement des services étatiques par l'UCADR - Formation technique: embouche - Formation technique: maraîchage -Formation technique: conservation des sols	- Centre de santé - Logement pour l'enseignant - Parc de vaccination
Résultats intermédiaires	Effets directs	Mise en place de la CVGT ; augmentation des revenus en saison sèche grâce au maraîchage et à l'embouche de moutons; accessibilité améliorée grâce au radier; allègement du travail des femmes et des enfants par l'aménagement de puits; demande et offre alimentaires stables grâce à l'aménagement d'une banque de céréales.				

	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une CVGT a permis aux villageois de commencer à s'impliquer volontairement dans les questions de développement, et de demander d'entreprendre la construction du logement de l'enseignant et l'aménagement des bas-fonds par le biais de l'UCADR. - Avec un apport minimal en matériaux de construction, les villageois ont construit eux-mêmes la banque de céréales et ont trouvé une solution à leurs inquiétudes en cas de sécheresse. - Les bénéfices provenant de la vente des moutons embouchés ont servi à produire le fonds de roulement suivant. Les villageois ont compris les avantages de l'élevage en bergerie et ils ont commencé à considérer leurs animaux non comme des biens qu'ils détiennent mais comme des animaux à vocation économique. - L'aménagement d'un radier a permis aux habitants de 3 quartiers, qui ne pouvaient se rendre au marché en saison des pluies, d'utiliser le marché pour y vendre ou y acheter des aliments et des marchandises quotidiennes.
--	------------------	--

(Village de NOUNGOU)

Ressources disponibles, apports extérieurs, résultats intermédiaires		Ressources naturelles	Ressources sociales	Ressources humaines	Ressources physiques	Ressources financières
Ressources existantes	Ressources insuffisantes	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des pluies - Augmentation de l'érosion des sols - Réduction du couvert végétal 	<ul style="list-style-type: none"> - Village divisé en 8 quartiers. - Coexistence du droit foncier coutumier et du droit foncier moderne - Pas de CVGT 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques agro-sylvo-pastorales insuffisantes - Adultes peu alphabétisés - Manque de connaissances sur la prévention des maladies - Inexpérience en techniques de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'eau potable - Production agricole instable - Manque d'eau pour le bétail - Pas de clôture contre le bétail - Système d'irrigation insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux organismes de crédit difficile
	Ressources exploitables/restaurables	<ul style="list-style-type: none"> - En dehors des sécheresses (tous les 2 ou 3 ans), autosuffisance alimentaire en principe possible - Mares et eaux souterraines - Résidus de culture (tiges de mil) - Arbres utiles (karité, baobab) pour les produits forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - 9 groupes existants, surtout pour améliorer la production agricole; - Organisation de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et l'environnement - ONG - Main d'oeuvre fournie par la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion - Moulin - Banque de céréales - Pendant la saison des pluies, la route d'accès entre le village et la route nationales est impraticable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution financière partielle de la population - Envoi d'argent des migrants - Revenu de la vente de bûches - Suspension de l'activité de la banque de céréales
Apports extérieurs	Plans de développement de base	Exécution en cours d'Etude	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la mise en place et au fonctionnement de la CVGT - Renforcement des services étatiques par l'UCADR - Formation technique: embouche - Formation technique: production de plants et plantation - Formation technique: transformation des produits forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Moutons fournis (espèce améliorée) - Radier de rivière - Puits (bétail, agriculture) - Clôture de protection contre bétail (pour maraîchage) - Fourniture de matériel pour la transformation des produits forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation: comptabilité - Vente des moutons d'embouche - Vente de karité et de savon
		Exécution dans le cadre d'autres actions		<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la banque de céréales 		<ul style="list-style-type: none"> - Bas-fonds - Forage (eau potable)

Résultats intermédiaires	Effets directs	Mise en place de la CVGT ; augmentation des revenus en saison sèche grâce au maraîchage et à l'embouche de moutons; amélioration du revenu des femmes grâce à la fabrication de savon et de soubala; accessibilité améliorée grâce à l'aménagement d'un radier; allègement du travail des femmes et des enfants par l'aménagement de puits.
	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une CVGT a permis aux villageois de commencer à s'impliquer volontairement dans les questions de développement, et de réaliser le forage d'un puits par le projet PDL/S à l'aide de l'encadrement de l'UCADR. - Les villageois ont pris à nouveau conscience de la nécessité de reboiser, et ont repris les activités de gestion de la pépinière et de reboisement. - Les bénéfices provenant de la vente des moutons embouchés ont servi à produire le fonds de roulement suivant. Les villageois ont compris les avantages de l'élevage en bergerie et ils ont commencé à considérer leurs animaux non comme des biens qu'ils détiennent mais comme des animaux à vocation économique. - L'aménagement d'un radier a facilité le transport des intrants et matériel de production agricole, et le transport vers l'extérieur des produits agro-sylvo-pastoraux. Par contre, comme le transport du bois de feu par camions à partir du village est devenu plus facile, ce qui risque de provoquer une diminution des ressources forestières, des démarches ont été faites pour une formation sur la gestion des ressources naturelles, sur proposition de l'UCADR.

(Village de SELBO)

Ressources disponibles, apports extérieurs, résultats intermédiaires		Ressources naturelles	Ressources sociales	Ressources humaines	Ressources physiques	Ressources financières
Ressources existantes	Ressources insuffisantes	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution des pluies -Augmentation de l'érosion des sols -Réduction de la superficie des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Litige à propos d'une zone pastorale commune - Gestion des terres par le chef coutumier du village - Pas de CVGT 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques agro-sylvo-pastorales insuffisantes - Adultes peu alphabétisés - Manque de connaissances sur la prévention des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'eau potable - Manque d'eau pour le bétail - Système d'irrigation insuffisant - Variétés améliorées non introduites - Pas de fosses fumières - Instabilité de la production agricole - Pas de couloir de passage pour le bétail - Banque de céréales(vétuste) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux organismes de crédit difficile - Bétail considéré comme ressource financière
	Ressources exploitables/ restaurables	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 groupes existants ; - Organisation de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et l'environnement - ONG - Main d'oeuvre fournie par la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole - Mosquée - Moulin - Forages (3), 1 en panne - Puits à grand diamètre (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution financière partielle de la population - Envoi d'argent des migrants - Suspension de l'activité de la banque de céréales
Apports extérieurs	Plans de développement de base	Exécution en cours d'Etude	Soutien à la mise en place et au fonctionnement de la CVGT		<ul style="list-style-type: none"> - Puits (réparation de forage) - Puits à grand diamètre - Puits (bétail, agriculture) - Fosses fumières - Introduction de variétés améliorées (mil) - Application d'engrais chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation: comptabilité - Banque de céréales
		<ul style="list-style-type: none"> - Passation de la convention sur les ressources naturelles - Restauration des terres dénudées 		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des services administratifs grâce à l'UCADR - Formation technique: amélioration cultures pluviales - Formation technique: production de plants et plantation 		

		Exécution dans le cadre d'autres actions			Alphabétisation	- Aménagement de couloirs de passage (bétail) - Aménagement d'un bouli	
Résultats intermédiaires	Effets directs		Mise en place de la CVGT ; reprise du fonctionnement et de la gestion de la banque de céréales ; amélioration de la production par introduction de variétés améliorées de mil, de sorgho et de niébé ; allègement du travail des femmes et des enfants par un approvisionnement en eau stable grâce à l'aménagement de puits ; restauration de la végétation par la réalisation de travaux de restauration des terres dénudées ; réalisation de la plantation de 2000 arbres.				
	Effets indirects		<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une CVGT a permis aux villageois de commencer à s'impliquer volontairement dans les questions de développement et de réaliser l'alphabétisation des personnes chargées de gérer la banque de céréales, à l'aide de l'encadrement de l'UCADR. - Les villageois ont pris à nouveau conscience de la nécessité de reboiser, et ont repris les activités de gestion de la pépinière et de reboisement. - Les villageois prennent progressivement conscience de l'importance de s'engager dans la gestion des ressources naturelles, et des actions sont en cours pour passer une convention avec les villages voisins. 				

(Village de DIOGORA)

Ressources disponibles, apports extérieurs, résultats intermédiaires			Ressources naturelles	Ressources sociales	Ressources humaines	Ressources physiques	Ressources financières
Ressources existantes	Ressources insuffisantes		<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des pluies - Zones pastorales insuffisantes - Augmentation de l'érosion des sols - Réduction de la superficie des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition de 2 factions au sein du village - Gestion des terres par le chef coutumier du village - Pas de CVGT 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques agro-sylvo-pastorales insuffisantes - Adultes peu alphabétisés - Manque de connaissances sur la prévention des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'eau potable - Manque d'eau pour le bétail - Variétés améliorées non introduites - Pas de fosses fumières - Instabilité de la production agricole - Pas de banque de céréales - Pas d'école ni de logement pour l'enseignant - Pas de salle de réunion - Pas de moulin 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux organismes de crédit difficile
	Ressources exploitables/ restaurables		<ul style="list-style-type: none"> - Eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 groupes existants ; - Organisation de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et l'environnement - ONG - Main d'oeuvre fournie par la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Forages : 2 (1 en panne) - Puits : 6 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution financière partielle de la population - Envoi d'argent des migrants
Apports	PI	Exécution	- Cordons pierreux	Soutien à la mise en place et au fonctionnement de la CVGT		- Puits (réparation de forage)	- Formation: comptabilité

extérieurs	en cours d'Etude				<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des services étatiques par l'UCADR - Formation technique: amélioration cultures pluviales - Formation technique: production de plants et plantation - Alphabétisation - Formation technique: embouche 	<ul style="list-style-type: none"> - Puits à grand diamètre - Fosses fumières - Introduction de variétés améliorées (mil) - Fourniture d'engrais - Fourniture de moutons (espèce améliorées) - Salle de réunion - Aménagement de pépinière 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente des moutons embouchés
	Exécution dans le cadre d'autres actions					<ul style="list-style-type: none"> - Ecole - Logement de l'enseignant - Moulin 	
Résultats intermédiaires	Effets directs	<p>Mise en place de la CVGT; amélioration de la production par introduction de variétés améliorées de mil, de sorgho et de niébé; allègement du travail des femmes et des enfants par un approvisionnement en eau stable grâce à l'aménagement de puits; la perte des sols est stoppée par des cordons pierreux, la végétation est restaurée et les récoltes de sorgho augmentent; des plants d'arbres sont produits et des reboisements sont réalisés.</p>					
	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une CVGT a permis de résoudre l'antagonisme qui opposait 2 factions dans le village, et les villageois ont commencé à s'impliquer volontairement dans les questions de développement; et pour l'activité d'embouche ovine, la sous-commission s'est occupée elle-même d'introduire les bêtes à emboucher en utilisant les contributions financières. - Les bénéfices provenant de la vente des moutons embouchés ont servi à produire le fonds de roulement suivant. Les villageois ont compris les avantages de l'élevage en bergerie et ils ont commencé à considérer leurs animaux non comme des biens qu'ils détiennent mais comme des animaux à vocation économique. - Les villageois ont pris conscience de l'importance de l'alphabétisation, et la participation aux cours d'alphabétisation a dépassé le nombre des personnes attendues. 					

Document Annexé 2: Etat de remise du matériel

ETAT DE REMISE DU MATERIEL
(Exemple)

1. Village de
2. Objet: Confection de cordons pierreux
3. Désignation
Pelle
Pioche
Barre à mine
Marteau et burin
Brouette
Charrette
4. Coût total
5. Contribution de la CVGT : % du coût total ci-dessus
6. Date de collecte de la contribution:
7. Date de la signature :
Signataire :
Consignataire des travaux
Président de la CVGT

Document Annexé 3: Protocole d'accord pour des réalisations pilotes
(exemple)

ETUDE JICA :
La deuxième phase de l'Etude
du Système de promotion
de la lutte contre la dégradation
des sols au Burkina Faso

BURKINA FASO

**Protocole d'accord pour des réalisations pilotes
entre**

**L'étude JICA / Etude du Système de promotion de la lutte contre la dégradation
des sols au Burkina Faso,
La Commission Villageoise de Gestion du Terroir (CVGT) du village de [],
dans le département de [], Province du [],
et
L'Unité de Coordination pour les Actions de Développement Rural (UCADR)
de [].**

le [] 2005

Entre :

L'Unité de Coordination pour les Actions de Développement Rural de [] (Dorénavant désignée comme « l'UCADR »), représentée par son président [], le préfet de [],

Et

La Commission Villageoise de Gestion du Terroir du village de [], (Dorénavant désignée comme « La CVGT »), représentée par [],

Et

L'étude JICA /Etude du Système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso, (Dorénavant désignée comme « L'étude JICA »), représentée par [],

A été convenu ce qui suit :

Premier article : Objectif du protocole

Le présent protocole a pour objectif de définir clairement les modalités de cofinancement des réalisations pilotes mises en oeuvre sur contributions de l'Etude JICA et de la CVGT, ainsi que le soutien apporté par l'UCADR. La CVGT et l'Etude financeront les réalisations en se conformant aux prescriptions et aux conditions du présent protocole.

Deuxième article : Les réalisations pilotes

La CVGT mettra en oeuvre de son propre chef diverses mesures (réalisations pilotes) de lutte contre la dégradation des sols.

Ces réalisations pilotes, qui se rapportent

au développement rural en général, dans la mesure où celui ci contribue à la lutte contre la dégradation des sols,

à l'amélioration de l'agriculture, l'élevage, et la foresterie,

à l'amélioration du cadre de vie,

sont détaillées dans le document intitulé « Description détaillée des réalisations pilotes » qui fait partie intégrante du présent protocole. Si des réalisations sont ajoutées à la Description détaillée des réalisations pilotes, elles feront l'objet d'un avenant.

Troisième article : Contribution de la CVGT

Les contributions de la CVGT seront collectées de la façon prescrite dans le règlement de la CVGT, et déposées dans le coffre de la CVGT. Le Président de la CVGT rendra compte par un document écrit de l'état de la collecte au président de l'UCADR, lors des réunions de l'UCADR. La totalité de la contribution devra être rassemblée au plus tard en novembre 2005.

Quatrième article :

Contribution de l'UCADR

L'UCADR assume le rôle d'un espace d'échanges entre les populations et les intervenants qui les soutiennent ; Les agents vulgarisateurs techniques des domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie qui sont chargés de l'encadrement technique des populations, l'ONG qui est chargée de l'organisation et du renforcement de capacités des villageois, ainsi que les représentants des CVGT se concerteront dans les domaines suivants :

Echange d'informations et coordination entre les différents services

Collecte d'informations sur le développement rural dans le département concerné

Transmission de l'information aux populations du département

Soutien à la mise en place d'une organisation dans le village ciblé objet des réalisations pilotes, et au fonctionnement de cette organisation

Soutien aux actions de développement rural le village ciblé objet des réalisations pilotes.

Cinquième article : Contribution de l'Etude JICA

La contribution de l'Etude JICA pour chacune des réalisations pilotes est indiquée dans le document intitulé « Description détaillée des réalisations pilotes » mentionné dans le deuxième article.

Sixième article : Destination des contributions de la CVGT

Les contributions de la CVGT seront restituées à la CVGT en tant que fonds pour la gestion des réalisations pilotes. La CVGT fera usage de ces fonds et les gèrera sous sa propre responsabilité, pour des activités en rapport avec les réalisations pilotes (gestion des réalisations, gestion et maintenance des équipements et aménagements). Elle ne pourra en aucun cas faire usage de ces fonds pour autre chose que pour des activités en rapport avec les réalisations pilotes.

Septième article : Conditions de règlement des dépenses relatives aux réalisations pilotes.

Les travaux et prestations dans le cadre des réalisations pilotes sont réalisés sous l'entière responsabilité de la CVGT, l'UCADR, et l'Etude JICA. L'UCADR et la JICA assureront l'appui-conseil, et examineront si les travaux et prestations ont été exécutés en conformité avec les normes techniques appropriées.

Le paiement de la contribution de l'Etude JICA s'effectuera directement au prestataire dans les conditions du contrat qui sera passé entre l'Etude JICA et le prestataire, ce après que l'Etude JICA aura effectuée le contrôle de conformité.

Huitième article : Obligations de la CVGT

La CVGT assurera la maintenance et la réparation régulière des bâtiments et des équipements construits, aménagés, ou réhabilités dans le cadre des réalisations pilotes, ainsi que l'entretien des matériels et petits équipements fournis dans le même cadre.

Neuvième article : Contrôle des mouvements des fonds provenant des contributions de la CVGT

L'état des fonds provenant des contributions de la CVGT fera si nécessaire l'objet d'un contrôle de la part du Président de l'UCADR. S'il y a eu un usage des fonds différents de celui décrit dans l'article 6 du présent protocole, les réalisations pilotes seront de fait annulé.

Dixième article : Réception et commencement de l'utilisation

L'utilisation des ouvrages par les populations commencera après le contrôle de conformité par l'Etude JICA. L'Etude JICA effectuera ce contrôle en présence de représentants de l'UCADR et de la CVGT et sous les yeux du prestataire.

Onzième article : Divers

S'il survient un différend concernant le présent protocole, les trois parties se concerteront pour en décider.

Chacun des contractants conservera en tant que preuve un exemplaire du présent protocole après signature.

Fait à le 2005

Le président de la CVGT du
village de
Représentant la CVGT

Le responsable
Représentant l'Etude JICA

Le Président de l'Unité de Coordination pour les
Actions de Développement Rural de SEBBA (UCADR)
représentant l'UCADR
Le Préfet du Département de

Ampliations :

Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources
Halieutiques de la région

Monsieur le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources
Halieutiques de la région

Monsieur le Directeur Provincial des Ressources Animales du

Description détaillée des réalisations pilotes :

Région du Province du Village de

Nom de la réalisation pilote	Détail des actions	Contribution PUCADR	Contribution de la CVGT
Organisation des villageois	<ul style="list-style-type: none"> • Etude MARP • Etude de soutien à la création de la CVGT • Visite de site avancé • Alphabétisation • Encadrement du fonctionnement des sous-commissions 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de papeterie pour l'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais relatifs aux études, aux formations, à l'encadrement, etc.
Amélioration des cultures pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de semences et d'engrais • Encadrement pour l'amélioration des cultures • Visite de site avancé 	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des frais relatifs à l'introduction des semences et des engrais • Réalisation des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais relatifs à la visite de site, et à l'encadrement pour l'amélioration des cultures • 50% des frais relatifs à l'introduction des semences et des engrais.
Culture maraîchère	<ul style="list-style-type: none"> • Champs de 0,5ha • Encadrement de la technique de culture pour le maraîchage 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des champs pour le maraîchage, installation de la clôture • Maraîchage • 50% des frais relatifs à la fourniture des semences et des engrais • 3% des frais relatifs à l'introduction des outils agricoles • 3% des frais relatifs aux matériels pour la clôture 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais relatifs à la visite de site, et à l'encadrement pour la culture • 97% des frais relatifs aux matériels pour la clôture requis pour la mise en place des champs • 50% des frais relatifs à la fourniture des semences et des engrais. 97% des frais relatifs à l'introduction des outils agricoles
Embouche ovine	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de site avancé • Introduction des animaux à emboucher (30 têtes) • Aménagement d'étables simplifiées • Encadrement pour l'amélioration des techniques d'embouche 	<ul style="list-style-type: none"> • 3% des frais d'aménagement des étables simplifiées • 100% des frais relatifs à l'introduction des animaux à emboucher • Réalisation de l'embouche 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais relatifs à la visite de site et à l'encadrement technique • 97% des frais d'aménagement des étables simplifiées
Introduction d'une pépinière villageoise et soutien au fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de la production de plants • Introduction de matériels et d'intrants pour la production de plants 	<ul style="list-style-type: none"> • 3% des frais relatifs à l'aménagement des étables simplifiées • frais relatifs à l'introduction de plants • Production de plants 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais relatifs à l'encadrement de la production de plants • 97% des frais relatifs à l'aménagement des étables simplifiées • frais relatifs à l'introduction des matériels pour la production de plants
Techniques de plantation et de gestion des plantations	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement pour les techniques de plantation et de gestion des plantations 	<ul style="list-style-type: none"> • Plantations, gestion des plantations • Fourniture à titre gratuit des terres pour les plantations 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais relatifs à l'encadrement pour les techniques de plantation et de gestion des plantations
Conservation des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de 2 hectares en cordons 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des cordons 	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de la collecte et du

Nom de la réalisation pilote	Détail des actions	Contribution FUCADR	Contribution de la CVGT
agricoles pierres		<ul style="list-style-type: none"> • Transport des pierres • Fourniture à titre gratuit des terres à aménager • Entretien des cordons après leur aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • transport des pierres • Frais de location et de carburant pour le camion • Encadrement de la détermination des courbes de niveau • Frais relatifs à l'encadrement de la mise en place des cordons et de leur entretien
Alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une salle de réunion (de plain pied, en banco, 48 m², avec équipement : tables chaises. • Alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> • 500Francs CFA par personne alphabétisée pour les manuels • Fabrication de bancos, fourniture de main-d'oeuvre non-qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais relatifs à l'alphabétisation • Frais de construction de la salle de réunion • Frais de fourniture des équipements intérieurs
Développement des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un puits à grand diamètre 	<ul style="list-style-type: none"> • 100.000 Francs CFA par puits de main d'oeuvre non-qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de fonçage et aménagement du puits • Frais relatifs à l'encadrement de l'entretien du puits

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES (PROJET)

1. Intitulé de la prestation : le soutien aux [] dans le cadre de la deuxième phase de l'Etude du Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso
2. Période d'exécution: [] ([]) jours au plus suivant la date de conclusion du contrat
3. Montant total du contrat : [] Fcfa ([])

Monsieur [], Chef de [] par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) (désignée par la suite en abrégé l'Equipe d'Etude) et Madame [], la présidente de [] (désignée par la suite en abrégé "le prestataire") ont conclu un contrat aux conditions ci-dessous, qu'ils exécuteront sincèrement et de bonne foi.

Article 1 : Le Prestataire devra achever les prestations conformément aux Termes de Référence pour le soutien aux activités féminines génératrices de revenus dans le cadre de la deuxième phase de l'Etude du Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso, annexées au présent contrat, et ce dans les limites de la période d'exécution.

Article 2 : Tout point non clairement stipulé dans les Termes de Référence pour le soutien aux activités féminines génératrices de revenus dans le cadre de la deuxième phase de l'Etude du Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso de l'article précédent sera défini après concertation entre les deux parties.

Article 3 : Après la conclusion du contrat, le Prestataire devra rapidement présenter à l'Equipe d'Etude le programme d'exécution de la prestation.

Article 4 : Sauf en cas de catastrophe ou autre cause indépendante de sa volonté, s'il apparaît clairement que le Prestataire ne peut pas achever les prestations dans les limites de la période d'exécution, celui-ci devra verser une indemnité de retard correspondant à un taux d'intérêt annuel de 20% proportionnel au nombre de jours de retard. L'indemnité de retard sera réduite dans le montant du contrat.

Article 5 : Le Prestataire prendra à sa charge les frais encourus suite à des dommages survenus lors de l'exécution de la prestation (dommages causés à un tiers y compris).

Article 6 : Après achèvement de la prestation, le Prestataire devra rapidement présenter un rapport final de prestation à l'Equipe d'Etude pour examen. Après examen de la nature de la prestation, si l'Equipe d'Etude demande des modifications au

Prestataire, ce dernier devra se soumettre à la supervision de la mission, et à un second examen dudit rapport.

Article 7 : En cas de modification du contenu des prestations, les deux parties se concerteront, et le montant du contrat pourra être modifié en cas de nécessité.

Article 8 : Les modalités de paiement sont les suivantes :

Une première avance de 40% du montant du contrat sera versée par l'Equipe d'Etude au Prestataire en début d'exécution. Le prestataire peut demander une seconde avance de 40 % du montant du contrat qui lui sera versée après remise du rapport mensuel à l'Equipe d'Etude. Comme condition du paiement, le rapport mensuel doit décrire l'acquisition complète des matériaux nécessaires pour la formation et le démarrage de la formation sur la fabrication du soubala. Le second paiement ne pas être effectué avant 20 jours après la signature du contrat. Le reliquat (20% du montant du contrat) lui sera versé après approbation du rapport final et la nature de la prestation par l'Equipe d'Etude .

Article 9 : Le Prestataire ne devra pas communiquer à un tiers les résultats de la prestation sans l'autorisation de l'Equipe d'Etude .

Article 10 : L'Equipe d'Etude pourra résilier tout ou partie du contrat si, sans raison valable, le Prestataire ne réalise pas les prestations du contrat, ou demande la résiliation du contrat avec raison valable, ou s'il est reconnu qu'il a contrevenu aux obligations du contrat. En cas de résiliation, les mesures à prendre se feront en concertation entre l'Equipe d'Etude et le Prestataire.

Article 11 : Le Prestataire ne pourra ni céder ni transmettre en héritage les droits et/ou obligations nés de ce contrat à un tiers.

Article 12 : Le Prestataire ne pourra pas confier ni sous-traiter la prestation du présent contrat dans sa totalité à un tiers.

Article 13 : En cas de faute dans les résultats, l'Equipe d'Etude pourra demander au Prestataire de les corriger en lui accordant un délai convenable.

Article 14 : Le Prestataire sera entièrement responsable de la sécurité, qui sera prise en compte pendant l'exécution de la prestation.

Article 15: Si les concertations entre l'Equipe d'Etude et le Prestataire concernant les points à définir de chacun des articles de ce contrat n'aboutissent pas à un accord, l'Equipe d'Etude et le Prestataire peuvent recourir à un arbitrage. Dans ce cas, les frais encourus pour résoudre le litige seront respectivement pris en charge par l'Equipe d'Etude et le Prestataire, sauf stipulation particulière établie après concertation entre l'Equipe d'Etude et le Prestataire.

Article 16 : En cas de point non stipulé dans ce contrat ou de doute sur un article du contrat, les deux parties pourront se concerter en cas de besoin, et le définir.

Article 17 : Les deux parties conviennent de se concerter à l'amiable sur tout litige ou

différend pouvant survenir durant l'exécution du présent contrat avant tout recours contentieux.

Comme preuve de la conclusion du présent contrat, celui-ci a été établi en deux exemplaires, signés par les deux parties, chacune en conservant un exemplaire.

Fait à , le 2005

Le Prestataire :

Madame _____

(nom de l'organisation)

L'Equipe d'Etude:

M. _____

(nom de l'organisation)

Document Annexé 5: Terms de Référence (exemple)

Termes de référence pour le _____

I. Application

Ces termes de références s'appliquent à une prestation de _____, exécutée en tant que réalisation pilote pour l'amélioration de la vie des populations, dans le cadre de la deuxième phase de l'étude du système de promotion de la lutte contre la désertification au Burkina Faso.

II. Composition des présents termes de référence

1. Objectifs de la prestation
2. Objectifs visés de la prestation et indicateurs pour leur évaluation
3. Zone ciblée et zone d'exécution
4. Personnes concernées
5. Étendue et teneur de la prestation
6. Programme du travail et disposition du personnel
7. Résultats
8. Contrôle de la sécurité
9. Contacts
10. Autres points nécessaires

Document annexe : Formule de l'offre financière

III. Texte des termes de référence

1. Objectifs de la prestation

L'objectif de la présente prestation est de soutenir _____ pour qu'elles acquièrent les techniques de _____ permettant d'améliorer leurs revenus, et qu'elles puissent conduire durablement les activités, afin de dynamiser les activités génératrices de revenus dans les villages concernés.

2. Objectifs visés de la prestation et indicateurs pour leur évaluation

Les objectifs visés de la prestation et les indicateurs pour leur évaluation sont indiqués dans le tableau suivant.

Objectifs visés	Indicateurs pour l'évaluation
1. Les participants aux formations acquièrent des techniques de _____ d'améliorer leurs revenus et peuvent conduire durablement leurs activités	1. 1. 80 % des participantes aux formations continuent de mener les activités même après les formations. 1.2. La contribution est collectée et les matériels sont gérés conformément aux règles.
2. Les revenus des participantes aux formations s'améliorent.	2. Les revenus en espèces des bénéficiaires des formations qui continuent de mener leurs activités augmentent de 10 % en moyenne par personne.
3. Les activités de production de soubala sont menées de façon dynamique dans les villages ciblés et les techniques de production de soubala sont transmises même aux femmes qui n'ont pas participé aux formations.	3. _____ femmes n'ayant pas participé aux présentes formations apprennent les techniques des participantes aux formations.

3. Zone ciblée de la prestation

La zone ciblée de la prestation est le village de _____, département de _____, province du _____.

4. Personnes concernées

_____ femmes du village de _____, département de _____, province du _____.

5. Étendue et teneur de la prestation

5.1. Étendue de la prestation

Le prestataire sera responsable des tâches indiquées ci-dessous.

- (1) Etude préalable dans les villages
- (2) Proposition d'un plan de réalisation
- (3) Exécution des formations
- (4) Préparation des matériels et matériaux
- (5) Soutien suivi et collecte de données régulières (monitoring)
- (6) Evaluation

5.2 Teneur des tâches

(1) Etude préalable dans les villages

Le prestataire travaillera pendant deux (2) jours dans les villages pour effectuer une étude préalable et un entretien préalable dont les détails sont décrits ci-dessous. L'exécution de ces tâches sera assurée par un coordinateur.

- ① Etude sur la situation des femmes du village et sur leur perception de cette situation.
- ② Les organisations existantes des femmes dans le village
- ③ Savoir-faire, capacités en gestion et expériences de production jusqu'à aujourd'hui des femmes volontaires pour cette formation
- ④ Matières premières et ressources nécessaires pour la production
- ⑤ Productions existantes, marchés, débouchés
- ⑥ Autres points jugés nécessaires par le prestataire. De plus, les informations de base tel que l'état des ressources dans les villages ou la demande des populations étant

disponible auprès de l'UCADR ou la mission d'étude, le prestataire leur demandera l'utilisation des documents.

(2) Proposition d'un plan de réalisation

Le prestataire, sur la base des résultats de l'étude préalable décrite en (1), élaborera un plan de réalisation pour la présente réalisation et le présentera à l'UCADR et à la mission d'étude. Le prestataire ne démarrera les tâches décrites plus bas qu'après approbation par ces deux structures du plan de réalisation proposé.

Le plan de réalisation inclura les points suivants, et le point ③ sera traité notamment en lien avec les contributions villageoises :

- ① Noms de services auxquels appartiennent des formateurs dans leur organisation (ONG/association)
- ② Programme de formations
- ③ Investissements pour la réalisation, productions et impacts attendus (Prévision du renforcement des capacités des femmes ou de l'effet économique lié à ce renforcement)
- ④ Plan de commercialisation et possibilités d'extension des débouchés
- ⑤ Plan de soutien au fonctionnement et de collecte d'informations régulière (monitoring)

(3) Exécution des formations

Le prestataire, après approbation par la mission d'étude et l'UCADR du plan de réalisation, se préparera à démarrer la réalisation étape par étape.

Le prestataire rendra compte de la synthèse de la teneur des activités exécutées et des résultats dans le rapport mensuel qui sera présenté à la mission d'étude et à l'UCADR après les formations.

Le prestataire effectuera auprès des femmes des groupes concernés des formations techniques. Ces formations techniques seront planifiées de manière à pouvoir être achevées en 6 jours et ce sera un coordinateur et un animateur qui, effectueront chacun des formations de 6 jours entiers. Ces formations couvriront les 4 points suivants :

- ① Techniques de fabrication du soumbala (techniques existantes dans les villages, conseils sur les points à améliorer)
- ② Produits compétitifs, et gestion de la production et de la commercialisation
- ③ Nécessité de la gestion comptable au sein des groupes : Le prestataire expliquera, sur la base d'une conscience commune des membres des groupes, la nécessité de choisir une trésorière et de mettre en oeuvre une gestion comptable.
- ④ Contrôle de la qualité : Le prestataire donnera un encadrement aux participantes en matière de moyen pour garder une qualité constante du produit.
- ⑤ Gestion des matériels : Le prestataire jouera le rôle de facilitateur pour permettre de choisir dans le groupe la personne qui se chargera de la gestion des matériels et des matériaux.

Pour chacune des formations, la situation en matière de participation sera vérifiée à chaque séance, et le prestataire en rendra compte dans les rapports mensuels et lors des réunions de l'UCADR.

Les formations ne se cantonneront pas à de simples cours magistraux, mais seront menées de manière participative et comprendront des parties pratiques et des échanges de questions et réponses. A la fin de chaque journée, seront menées en guise de test des activités de vérification simplifiées (questions aux stagiaires, démonstrations effectuées par les stagiaires, etc.) et le prestataire décrira clairement les résultats enregistrés dans le rapport mensuel et le rapport final.

(4) Préparation des matériels et matériaux

① Matériels et matières premières préparés par le prestataire

Le prestataire préparera les matériels et matières premières suivants en quantité nécessaire pour

les formations de _____ personnes. Après les formations les participantes acquerront ___kilos environ de _____ chacune.

matériels et matériaux	Quantité pour un groupe	Quantité nécessaire pour l'ensemble des activités
Autres matériels ou matériaux nécessaires pour la formation conçue par le prestataire.		

② Contributions villageoises

Le taux de contribution pour les matériels et matériaux utilisés pour les activités de production après les formations sera déterminé après approbation du plan de réalisation mentionné plus haut. Le taux de contribution villageoise, les modes de collecte et d'utilisation seront précisés dans les règles de la sous-commission concernée. Le prestataire apportera un soutien à la réunion pour les déterminer.

De plus, le taux de contribution villageoise, les modes de collecte et d'utilisation devront être mentionnés clairement dans le protocole d'accord pour des réalisations pilotes¹ échangé entre la mission d'étude, l'UCADR et la CVGT.

Cette contribution villageoise sera collectée dans le but d'assurer la durabilité de l'effet de la réalisation.

Le prestataire effectuera à travers les formations et l'encadrement suivi, un encadrement en comptabilité en rapport avec les contributions villageoises, et, tout en soutenant la tenue des comptes de la caisse des groupes, rendra compte de la situation de cette activité dans les rapports mensuels et dans le rapport final.

③ Gestion du matériel

Le prestataire se chargera sous sa responsabilité de la gestion du matériel après son acquisition jusqu'au démarrage de la formation.

Le matériel utilisé pour la formation sera gardé dans le village et utilisé ultérieurement pour les activités de production des participants. Le prestataire soutiendra les bénéficiaires (les femmes) dans l'établissement d'un projet de règles de gestion du matériel ainsi que la collecte et la gestion de la contribution. De plus dans le cadre du monitoring exposé plus bas, il étudiera l'état de la gestion du matériel, et en fera rapport à l'UCADR et à la mission d'étude.

(5) Soutien suivi et collecte de données régulière (monitoring)

Un coordinateur et un animateur (le prestataire) après les formations, effectueront chacun deux fois par mois une tournée d'une demi-journée dans le village, (au total 6 fois ; 3 jours de prise en charge pour chacun) et apporteront un soutien en matière de techniques de fabrication, de gestion du matériel et des matériaux, et de gestion de l'organisation. Dans le même temps, ils collecteront des informations (monitoring) sur la situation des activités de cette réalisation, le contenu du soutien, les effets de diffusion, etc., et en rendra compte au commanditaire dans les rapports mensuels décrits plus bas.

¹ Le protocole d'accord pour des réalisations pilotes est utilisé non seulement pour cette réalisation, mais aussi pour toutes les réalisations exécutées dans les villages avec un soutien de la mission d'étude afin de mettre au clair les rôles, la responsabilité et la charge entre les trois parties, à savoir la mission d'étude, l'UCADR et la CVGT.

(6) Evaluation

Le prestataire effectuera une évaluation de cette réalisation 40 jours après le démarrage de la prestation dans le but de mesurer le degré d'apprentissage des populations en matière de techniques de gestion de production. Le prestataire déterminera en concertation avec la mission d'étude et l'UCADR le mode d'évaluation, formulaire d'enquête pour la population inclus, et mettra en oeuvre l'évaluation après approbation.

Pour déterminer le mode d'évaluation, le prestataire tiendra compte de l'état d'activités des groupes de femmes ou l'évolution de leur perception après les formations.

6. Programme du travail et disposition du personnel

La période d'exécution de cette prestation est de 60 jours à compter de la date de passation du contrat.

Le programme du travail et la disposition du personnel sont indiqués comme suit.

Programme du travail

Désignation	Disposition du personnel	1-20jours	21-40jours	41-60jours jours
Préparatif/ entretien préalable	Coordinateur : 1 Homme x 3 jours	* *		*
Préparatif dans les villages (Etude préalable et entretien préalable avec les femmes compris)	Coordinateur : 1 Homme x 2 jours	* *		
Participation aux réunions de l'UCADR (entretien avec la CVGT compris)	Coordinateur : 1H x 6 jours	* *	* *	* *
Formation technique	Coordinateur : 1H x 6j			
	Animateur : 1H x 6j			
Soutien suivi et collecte des données régulière (monitoring)	Coordinateur : 1H x 0.5j x 6 fois		* * *	* * *
	Animateur : 1H x 0.5j x 6 fois		* * *	* * *
Elaboration de rapports	Coordinateur : 1 H x 3j (1 journée sera consacrée à l'élaboration de 2 exemplaires de rapport mensuel)	*	*	*

7. Résultats

Le prestataire présentera comme résultats les rapports décrits dans le tableau qui suit. Par principe, les rapports destinés à la mission d'étude et à l'UCADR seront rédigés en français, et ceux destinés à la population (CVGT) en Mooré. Le droit d'auteur de tous les documents présentés tel que les rapports appartiendront à la mission d'étude. De plus, le prestataire devra être attentif quant au traitement des informations sur des individus etc., incluses dans les rapports, et ne les communiquera pas à un tiers sans autorisation de la mission d'étude et l'UCADR.

	Les différents rapports	Pour le commanditaire	Pour l'UCADR	Pour la population	Remarques
①	Plan de réalisation	2 exemplaires en français et fichier numérique	2 exemplaires en français	2 exemplaires en Mooré (1 exemplaire pour chaque village)	10pages environ
②	Rapports mensuels	Idem, chaque mois	En français. Seront préparés 10 exemplaires (=au nombre des participants aux réunions de l'UCADR +2)		1 ou 2 pages environ
③	« Rapport final sur le soutien aux activités féminines génératrices de revenus»	2 exemplaires en français et fichier numérique	2 exemplaires en français et fichier numérique	4 exemplaires en Mooré (1 exemplaire pour chaque groupe)	20pages environ en français, 5-10pages environ en Morée

Le prestataire présentera à la mission d'étude et à l'UCADR au plus tard 10 jours après la passation du contrat un plan de réalisation décrit en ① et devra obtenir leur approbation. Le plan de réalisation comprendra les points suivants :

Orientations de base pour l'exécution de la prestation

Modes d'exécution de la prestation

Plan de travail et Programme du personnel (On indiquera notamment les dates des formations dans le village et les noms du personnel)

On annexera aux rapports mensuels (②) les comptes rendus des échanges avec la population et l'UCADR (date et heure, lieu, participants, résultats des échanges, etc.). Ces comptes rendus seront présentés en français ; il n'est pas nécessaire d'en faire une version en Mooré.

Le rapport final en français (③) inclura les points suivants :

i) Teneur de la prestation attendu et situation réelle de son déroulement

ii) Mode de fabrication de soumbala (Matières premières, procédé, points nécessitant une attention particulière pour le contrôle de la qualité et de la sécurité, on prendra des photos de chaque procédé et les annexera au rapport final)

iii) Evaluation du degré d'acquisition par les groupes de femmes des techniques de fabrication et de gestion

iv) Analyse des problèmes du mode d'encadrement des groupes de femmes et analyse des modes d'amélioration

v) Recommandations portant sur cette réalisation, et stratégie pour son amélioration (y compris les observations entre autre sur la pertinence de la répartition des rôles des membres de l'UCADR déterminée à travers l'exécution de la prestation)

Le prestataire présentera à la mission d'étude un projet du rapport final en français, imprimera sa version officielle après approbation de son contenu, et distribuera ces exemplaires aux personnes concernées

Le rapport en Mooré destiné à la population et décrit en ③ sera constitué en majeure partie des points i) et ii) du rapport final en français comme points essentiels sur lesquels on met l'accent, et le prestataire utilisera dans ce rapport des termes et des expressions simples pour faciliter la compréhension de la population. Ce rapport final en Mooré sera élaboré après une approbation sur le rapport final en français, et ce, en se basant sur son contenu.

8. Contrôle de la sécurité

Le prestataire, dans toutes les situations durant les formations et les activités des participantes après les formations, contractera une obligation de soutenir les femmes dans le mode de contrôle de la sécurité afin d'éviter la survenue des accidents. De plus, le prestataire encadrera les femmes sur les mesures contre un éventuel accident.

9. Contacts

Le prestataire, dans le cas où il se trouverait, pendant la prestation dans des situations qui ne sont pas mentionnées dans ces termes de référence, et/ou il trouverait des problèmes sur l'exécution de la prestation, contractera une obligation de les rendre compte à la mission d'étude.

Pour contacter la mission d'étude en temps normal le prestataire appellera le bureau de la mission dans la Direction Régionale du Centre Nord du Ministère de l'Agriculture, Hydraulique et des Ressources Halieutiques. (Tél : _____, tél /fax : _____) En cas d'urgence, le prestataire contactera le portable. (_____ ou _____)

Le prestataire informera la mission d'étude et l'UCADR, après la signature du contrat, des numéros à contacter en temps normal et en cas d'urgence.

10. Autres points nécessaires

- (1) Le prestataire exécutera la prestation en se conformant au contrat et aux présents termes de référence.
- (2) Le prestataire lorsqu'il exercera son activité dans le village inscrira dans le cahier de visiteurs et de visites d'encadrement, géré par le Président de la CVGT, et lui (ou à son représentant) fera signer dans ce cahier, et joindra une copie de ce document aux rapports concernés.
- (3) Les points non mentionnés dans les présents termes de référence seront déterminés sur la base de concertations entre le prestataire et le commanditaire.

Document annexe 2 : document de référence «Contexte de la présente étude et objectifs de la réalisation»

Nom de l'Etude : Etude du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso

2. Contexte et objectifs de la présente étude

Dans le Sahel, à la suite des périodes de sécheresse, des mesures de lutte contre la désertification ont été mises en oeuvre au niveau international, centrées sur les institutions des Nations Unies, mais n'ont pas obtenu de résultats suffisants. Les mesures prises jusqu'à présent, ont permis de vérifier l'importance de la participation des populations à cette lutte en tant qu'acteur principal, mais dans les pays concernés, le système de soutien technique et organisationnel aux populations exercé par les services étatiques, notamment au niveau local, n'est pas suffisamment aménagé, ce qui constitue un obstacle à la promotion des mesures de lutte contre la désertification.

Le Burkina Faso est l'un des pays sahéliens confrontés aux graves dommages de la désertification due entre autres aux variations de la pluviométrie, à l'augmentation de la population, à l'érosion des sols, et à la dégradation des sols, et par suite d'un aménagement insuffisant du système des services étatiques au niveau local, les mesures de lutte contre la désertification passant par le soutien aux populations n'y sont pas menées de manière suffisante. Pour améliorer cette situation, Le Burkina Faso a demandé à notre pays l'exécution d'une étude pour examiner le système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols.

Les objectifs de l'Etude sont les suivants :

Etudier un système permettant de réaliser des mesures de lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso, et proposer ce système sous la forme d'un programme du système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols (Programme Directeur).

Réaliser une formation des personnes et un transfert de technologies dans le cadre du processus d'établissement du programme directeur.

3. Objectifs et objectifs visés de la réalisation

3.1. Objectifs de la réalisation

Cette réalisation vise à tester ce que pourrait être une micro-réalisation contribuant à renforcer l'autonomie (empowerment) des femmes en milieu rural. Il s'agit ici de tester un moyen d'impliquer les femmes plus activement dans la société, à travers des activités de production concrètes.

Le deuxième objectif est la formation des capacités de l'Unité de coordination des actions de développement rural (dénommé ci-après "UCADR ") chargée d'examiner et de faire le suivi du plan des réalisations pilotes. Pour les activités qui ne relèvent pas de la spécialité des agents des services techniques membres de l'UCADR, une formation sur le terrain en gestion de projet leur sera proposée et des mesures de renforcement des ressources humaines pour le développement rural qui concerneraient surtout l'UCADR pourront être prises en compte dans le Programme Directeur.

3.2. Objectifs visés par la réalisation

- 1) Du fait que les femmes acquièrent des techniques permettant d'améliorer leurs revenus et peuvent conduire durablement leurs activités, les activités génératrices de revenus dans le village se trouvent stimulées.
- 2) L'UCADR deviendra capable par elle-même d'exécuter des activités telles que:
(1) examiner et élaborer un plan d'activités, (2) établir des termes de référence,

- (3) sélectionner des prestataires, (4) et faire le suivi et l'évaluation de l'état de gestion d'une réalisation.
- 3) Déterminer l'état réel de la diffusion des techniques au niveau villageois (entre les paysans) et ses conditions

Document Annexé 6 : Offer Financière (exemple)

Offre financière de
 <le nom de votre organisme> pour
 la conduite du _____

1. Frais de la Pise en Charge

Désignation	Personnel	Coût unitaire	Sous total
Préparatif/entretien préliminaire	Coordinateur :1Hxjours	Fcfa/pers.	Fcfa
Préparatif/entretien préliminaire avec les femmes	Coordinateur :1H x 2jour	Fcfa/pers.	Fcfa
Participation aux réunions de l'UCADR (entretiens avec la CVGT compris)	Coordinateur :1H x 6jours	Fcfa/pers.	Fcfa
Formation technique	Coordinateur : 1H x 6jours	Fcfa/pers.	Fcfa
	Animateur :1H x 6jours	Fcfa/pers.	Fcfa
Soutien au fonctionnement (Soutien suivi et monitoring)	Coordinateur :1H x 0.5j x 6fois	Fcfa/pers.	Fcfa
	Animateur :1H x 0.5j x 6fois	Fcfa/pers.	Fcfa
Elaboration de rapports (plan des activités, manuel , rapports mensuels, rapport final compris)	Coordinateur :1H x 3j	Fcfa/pers.	Fcfa
Total des frais de la prise en charge			Fcfa

2. Frais du matériel et matières premières pour la formation

	Nombre	Prix unitaire	Sous total	Remarques
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
Matériel de conditionnement		Fcfa	Fcfa	Quantité nécessaire pour la fabrication et la commercialisation de ___ kg de ___
Total des frais du matériel et matières premières				Fcfa

3. Frais de voiture/ carburant pour l'étude

Désignation	Distance de déplacement (km)	Moyen de transport	Coût unitaire	Nombre	Sous total
Préparatif/entretien préliminaire	A/R pour Kaya			3	Fcfa
Préparatif/entretien préliminaire avec les femmes	A/R pour le village			2	Fcfa
Participation aux réunions de l'UCADR (y compris les entretiens avec la CVGT)	A/R pour Guibaré			6	Fcfa
Formation technique	A/R pour le village			6	Fcfa
				6	Fcfa
Soutien au fonctionnement	A/R pour le village			6	Fcfa
Achat de matériels et de matières premières	A/R pour			1	Fcfa
Total des frais de voiture/carburant pour l'étude					Fcfa

4. Frais d'élaboration des rapports, d'impression, de papier, etc. (les frais de prise en charge non compris)

	Les différents rapports	Pour le commanditaire	Pour l'UCADR	Pour la population	Coût unitaire	Sous total
①	Plan de réalisation (diffère du programme de travail décrit dans les prescriptions générales)	2exemplaires en français et fichier numérique	2exemplaires en français	2exemplaires en Mooré	Fcfa	Fcfa
②	Rapports mensuels	Idem, chaque Mois	En français. Seront préparés 10exemplaires (=au nombre de participants +2).		Fcfa	Fcfa
③	Rapport final sur le soutien aux activités féminines génératrices de revenus	2exemplaires en français et fichier numérique	2exemplaires en français et fichier numérique	4 exemplaires en Mooré	Fcfa	Fcfa
Total des frais d'élaboration des rapports etc.						Fcfa

5. Autres frais

Total des 1-4 indiqués ci-dessus	Taux(%)	Sous total
Fcfa	%	Fcfa
Total des autres frais		Fcfa

Arrêté la présente facture à la somme de : () Francs CFA.

Nom du responsable

Titre du responsable

Nom de l'ONG/association

Document Annexe 7: Points à prendre en considération lors de l'exécution des réalisations

Points à prendre en considération lors de l'exécution des réalisations	Points à prendre en considération
<p>Domaine</p> <p>Organisation des populations</p>	<p>Réalisation</p> <p>Soutien à la création et au fonctionnement des CVGT</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Si le soutien à la création/fonctionnement de la CVGT est exécuté par des animateurs expérimentés (il y en a beaucoup dans les ONG) les évolutions de conscience de la population se passent bien et le degré d'efficacité est élevé - Il faut 1 an pour que le fonctionnement de la CVGT soit bien lancé, 2 ans dans les villages où le taux d'alphabétisation est faible. Si l'on ne garde pas cela à l'esprit durant l'encadrement, la durabilité et la capacité de développement après la création sont compromises. - La condition des femmes dans les villages est traditionnellement défavorable. Lors de la création de la CVGT, il faut s'efforcer de promouvoir la création de sous commissions de promotion des activités des femmes et la participation des femmes en tant que membres responsables du contrôle de la trésorerie, etc. - Les contributions seront utilisées pour la gestion/maintenance des équipements et le refinancement des différentes réalisations. Il faudra adapter les taux d'intérêt en les limitant dans le cas de réalisations à caractère communautaire prononcé, et en les élevant dans le cas de réalisations à haut rendement telles que le maraîchage ou l'embouche ovine. - Lors de la création par la population d'une structure assumant le développement du village, plutôt que de réduire à néant l'influence des pouvoirs traditionnels, il vaut mieux, notamment à travers les réunions de l'UCADR les insérer dans le champ de contrôle de la CVGT nouvellement créée, ce qui permet un renforcement du fonctionnement du bureau de la CVGT. Il ne faut pas créer une nouvelle structure sans précaution, mais plutôt utiliser au maximum les organisations déjà en place. - Il paraît déraisonnable, au vu du travail ordinaire des cadres et agents de vulgarisation des services étatiques, d'exercer un soutien à la création de nouvelles CVGT à travers les activités des UCADR par elles seules. Il est plus efficace de demander ce soutien à un prestataire habitué à ce travail et détenant des informations sur le village. A cette occasion, si les agents de vulgarisation prennent en charge ne serait-ce que partiellement l'étude des ressources du village, ils pourront acquérir des informations utiles pour l'établissement ultérieur du plan de développement villageois, et pourront donner de meilleurs conseils lors des réunions ultérieures de l'UCADR.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
Agriculture	Amélioration des cultures pluviales	<ul style="list-style-type: none"> · Dans les UCADR pour lesquelles les échanges d'informations entre les différents membres (prestataires, villageois, notamment membres du bureau des CVGT, agent de vulgarisation et cadres des services étatiques), qui ont des points de vue différents, sont dynamiques, on peut espérer une meilleure efficacité du soutien à travers le partage des problèmes et le développement rapide d'initiatives des prestataires. · S'il y a des frictions entre des groupes sociaux ou des quartiers différents, il est possible de résoudre ou d'atténuer ces frictions en effectuant des concertations sur le plan de développement villageois dans le cadre de l'UCADR qui est considérée comme un espace plus équilibrable. · Le soutien est exercé de façon efficace s'il l'est à travers un dispositif tel que les cadres étatiques que sont les préfets, les directeurs provinciaux, et les Chefs SAC/MR, donnent en tant que conseillers des conseils dans les UCADR, et les agents de vulgarisation effectuent sur le terrain la facilitation et le monitoring des activités des populations. · La formation à la gestion n'a pas un grand effet si elle ne se base pas sur une connaissance par les populations du fonctionnement de l'organisation villageoise et des rôles des responsables, à travers le soutien à l'organisation. Il y a aussi un renforcement mutuel des effets avec ceux de l'alphabétisation. · Pour faire participer les femmes en nombre à l'organisation de la population, l'alphabétisation et les activités féminines génératrices de revenus sont efficaces à long terme. · Les participants seront sélectionnés en évitant les déséquilibres à l'intérieur du village, en prenant en compte « l'effet vitrine ». · On gardera les mêmes paysans jusqu'à ce qu'ils aient acquis une expérience bien fixée. · En matière d'amélioration des cultures pluviales, les avantages de la stabilisation de l'offre en alimentation et de la stabilisation des revenus, à travers l'introduction de semences améliorées, la production et l'utilisation de fumure organique, sont efficaces en termes de motivation des populations. · L'introduction de nouvelles variétés dans le cadre de l'amélioration des cultures pluviales ne devient durable que lorsque les populations peuvent expérimenter à quel point ces nouvelles variétés permettent une meilleure récolte en comparaison des variétés traditionnelles. · La diffusion vers les villages environnants est plus efficace si l'on montre l'importance du volume récolté avec la nouvelle variété.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> · Il faut sensibiliser et former les paysans aux techniques de conservation des céréales récoltées par des formations. On renforcera dans le même temps la durabilité de l'activité en faisant comprendre aux villageois comment assurer et conserver les semences qui seront semées l'année suivante. · On sensibilisera les villageois au fait que la qualité des semences améliorées se dégrade à chaque génération, et qu'il faut donc acquérir de nouvelles semences améliorées après trois ans environ. · <u>Les formations à l'amélioration des cultures pluviales et au maraîchage peuvent être données par les agents de vulgarisation.</u> Cependant, Les agents de vulgarisation qui ont peu d'expérience devront se débrouiller en demandant notamment un soutien aux techniciens spécialisés des directions provinciales. · Comme il est important de comprendre les poids et mesures, et les superficies, il est souhaitable que les participants puissent comprendre et utiliser les chiffres et les lettres. · Il faut un soutien suivi de 3 à 4 ans par les agents de vulgarisation jusqu'à ce que les techniques culturales soient fixées dans la population. · Si l'arrosage se fait à l'aide d'un puits ou forage, on encadrera la population à éviter les modes d'arrosage impliquant des pertes importantes (verser l'eau directement sur le sol) et à utiliser des modes d'arrosage à économie d'eau, notamment avec des arrosoirs. · On choisira les spéculations en prenant en considération le volume de ressources en eau disponibles, la distance entre les parcelles et le marché, la difficulté des techniques, etc. · La perception de l'amélioration de la situation alimentaire à travers le maraîchage, l'assurance et la stabilisation des revenus par la vente des légumes sont les clés de la poursuite de l'activité par les populations. · L'introduction de techniques de production de fumure organique est conditionnée par l'existence d'un point d'eau à proximité de la fosse fumière, afin de pouvoir arroser celle-ci.
Élevage	Embouche ovine	<ul style="list-style-type: none"> · On déterminera à l'avance dans les règles de gestion la façon de traiter les morts accidentelles ou les vols d'animaux. · Pour une gestion durable des fonds, on déterminera dans les règles de gestion un intérêt qui sera ajouté au capital à rembourser.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> - On établira clairement la répartition des rôles de façon à ce que la santé animale et la gestion de l'embouche soient du ressort des agents des services étatiques, et l'organisation de la population, la vente, etc. du ressort de l'ONG. - Il faut soit mettre en place une structure indépendante des participants à l'activité d'embouche pour contrôler la gestion des fonds, soit gérer les fonds au sein de l'organisation de la population. - Les agents de vulgarisation peuvent assurer la préparation de l'alimentation, l'introduction des animaux à emboucher, la gestion zoosanitaire. Cependant, le domaine de la santé animale et celui de l'élevage (production de fourrage et embouche) sont des domaines différents, et il faut que des formations soient données par des responsables dans chacun de ces domaines spécialisés.
	<p>Aviculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les agents de vulgarisation peuvent assurer l'établissement des plans, les formations à la gestion de l'aviculture et à la santé avaire données aux villageois participants, etc. - Il arrive que toutes les volailles meurent de la maladie de Newcastle, et il faut encadrer les participants de façon à ce qu'ils s'efforcent en permanence d'alimenter les fonds tournants. - Il faut renouveler les coqs améliorés au bout de 2 ou 3 ans. - L'introduction d'espèces améliorées implique une amélioration de l'alimentation par rapport à celle des espèces locales.
<p>Ressources forestières</p>	<p>Gestion des ressources forestières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'établissement des règles de gestion, il faut que l'ensemble de la population participe aux discussions en prenant le temps suffisant. - Il arrive que des règles partant du principe de pénaliser les infractions soient difficilement acceptables pour les villageois, et on ne les mettra pas en place trop rapidement. - Il faut mettre en place des tarifs pour les permis de défrichement, les ébranchages pour les haies mortes, etc. et utiliser les revenus ainsi générés pour la production ou l'acquisition de plants, et les frais de plantation, etc. - Il est important que la sous-commission promeuve les plans de plantations, les sensibilisations sur la protection de l'environnement, et fasse évoluer la conscience des villageois. - Le soutien aux activités peut en principe être exercé par l'agent forestier, mais pour une partie des techniques de facilitation, il faut l'aide d'ONG, etc.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<p>• Pour les mesures de lutte pour l'environnement qui ne produisent pas d'effet immédiat, il faut un minimum de soutien (fourniture de repas lors des formations, petits matériels tels que les pots pour la production de plants, etc.)</p> <p>• Pour les plantations et la production de plants, il n'y a pas de travail particulier de coordination entre les différents domaines. Il n'est pas particulièrement nécessaire de collaborer avec les autres agents de vulgarisation. Par contre, le soutien technique de l'agent forestier est nécessaire en matière de protection des terres de culture, de conservation des terres agricoles par des mesures antiérosives etc., d'utilisation des ligneux fourragers et d'émondage pour l'élevage. Il joue aussi un rôle important dans la sensibilisation des populations à la protection de l'environnement.</p> <p>• Pour mettre en place une pépinière il faut de l'eau, et un marché pour vendre les plants. Dans le village de Diogora, il est apparu clairement que la gestion en tant que pépinière villageoise était difficile, par suite des problèmes d'insuffisance d'eau (pannes du forage utilisé pour la production de plants) des difficultés de transport dues à l'éloignement des autres villages auxquels les plants sont vendus, du fait qu'il faille du temps avant que les revenus de la vente ne permettent à la pépinière de fonctionner, etc. Dans de tels cas, il est plus efficace d'acquérir les plants pour les plantations auprès de villages environnants ou de produire le nombre de plants nécessaires à petite échelle de façon individuelle.</p> <p>• Les mesures de lutte contre les problèmes environnementaux nécessitent une sensibilisation suivie et patiente de la part des agents de vulgarisation (incluant l'agent forestier).</p> <p>• En matière de moyens d'acquisition des plants on a les cas dans lesquels : ① L'acquisition par la population est possible, ② On peut obtenir les plants auprès des pépinières aménagées avec le soutien non-remboursable du Japon, ③ Les plants peuvent être produits par les villageois dans le village. Il faut donc envisager le soutien à la mise en place d'une pépinière si on ne peut se placer dans les cas ① ou ②, mais il n'est pas nécessaire de se tenir à tout prix à la mise en place. Il faut aussi prendre en compte la viabilité.</p> <p>• Il faut encore plus promouvoir les plantations individuelles utilisant l'agroforesterie</p> <p>• Il est souhaitable de ne pas mettre l'accent sur la production de plants dans la pépinière villageoise, mais plutôt de considérer celle-ci comme un espace de formation.</p>
	Gestion de pépinière	

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
	villageoise	<ul style="list-style-type: none"> · Pour le fonctionnement d'une pépinière villageoise, il faut produire 50.000 plants et utiliser les revenus de la vente comme fonds de roulement. Ce mode de fonctionnement est difficile au niveau d'un seul village. Il est donc utile d'effectuer une vulgarisation et une promotion de telle manière que les plants puissent être produits de façon individuelle. · On créera une situation permettant aux villageois de produire les plants et faire les plantations individuellement.
	Gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> · Pour exécuter la gestion des ressources naturelles au niveau interterroir, il est souhaitable de ne pas prendre pour objet un seul village dans la zone interterroir, mais l'ensemble des villages. On aurait sans cela un sentiment de discrimination entre les villages qui ne bénéficient pas de soutien et ceux qui bénéficient de soutien, ce qui ferait obstacle aux activités. · Il faut coordonner les acteurs dans les différents domaines et les calendriers d'activités de tous les agents de vulgarisation, et il faut à cause de cela du temps pour les activités. Il faut d'autant plus de temps que le nombre de villages est élevé et que la superficie de la zone est étendue. · Pour les concertations et coordinations avec les populations, il faut des capacités de haut niveau en coordination et en facilitation, et des relations de confiance rapprochées. · Il faut donc faire appel aux capacités des ONG/associations. Les services étatiques exerceront leurs fonctions de contrôle pour les problèmes légaux etc.
Conservation des terres agricoles	Récupération de glacis	<ul style="list-style-type: none"> · Comme l'usage d'un tracteur implique des frais croissants, il faut coordonner les actions afin qu'on puisse labourer une superficie importante incluant les glacis les plus proches. · Lors de l'établissement des règles de gestion, il faut prendre en considération non seulement l'aspect de l'utilisation, mais aussi celui de l'environnement, notamment la protection des ligneux et herbacées (le couvert végétal) qui germeront naturellement sur les zones récupérées. · Il faut exécuter les travaux de récupération de glacis avec le soutien d'ONG/associations.
	Pose de cordons pierreux	<ul style="list-style-type: none"> · L'utilisation des niveaux à eau simplifiés pour la détermination de courbes de niveau peut permettre une acquisition de la technique par les villageois participants et une extension des sites, et il est donc utile de leur faire acquérir les méthodes d'utilisation de ce niveau à eau.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> • Il y a aussi des cas où les pierres manquent à proximité, et il faut dans ce cas encadrer les villageois pour une réutilisation des pierres dans de nouveaux sites (après végétalisation des anciens sites le long des cordons, en amont ou en aval). • Les deux UCADR du Sahel ont compris l'importance des mesures de conservation des terres agricoles dans le cadre de l'amélioration des cultures pluviales. Ces UCADR ont compris qu'on pouvait espérer un effet multiplicateur de la mise en oeuvre combinée de ces trois activités : Introduction de semences améliorées, production de fumure organique, et pose de cordons pierreux. • La technique de pose des cordons pierreux est transmissible aux villageois après deux expériences, et la diffusion de paysan à paysan est possible dans les villages environnants. • <u>La pose de cordons pierreux peut être exécutée avec l'encadrement des agents de vulgarisation.</u>
Amélioration de la vie quotidienne	Aménagement de pistes	<ul style="list-style-type: none"> • On fera se conformer le prestataire qui effectue l'arpentage, la conception et l'exécution des travaux aux normes du Burkina Faso en matière de conception et d'exécution des travaux, et il se soumettra à un contrôle et une inspection basés sur ces normes. • Dans le cas de la construction d'un ouvrage on vérifiera qui sont les propriétaires et les utilisateurs du terrain, et effectuera les coordinations nécessaires avant les travaux, pour éviter tout problème de participation de la population ou de maintenance de l'ouvrage • Les règles de gestion mettront au clair les gestionnaires des matériels introduits pour la maintenance tels que charrettes, pelles, pioches, etc. et on évitera une utilisation individuelle. • On établira un plan pour utiliser les fonds des contributions à la maintenance des pistes ou à des activités connexes, et obtiendra l'approbation de l'assemblée générale de la CVGT. • <u>La construction de radiers doit être commandée à un entrepreneur de travaux spécialisé</u>
	Développement des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut exécuter les travaux sur la base d'une bonne compréhension par la population de ce que la gestion/maintenance, y compris l'aménagement du puits ou forage, sont sous la responsabilité de l'ensemble de la CVGT. • Lors du choix du type de point d'eau : puits ou forage, on prendra en considération la maintenance. Pour un forage, on étudiera si un réparateur spécialisé (ONG comprises) peut assurer la maintenance. • Les règles de gestion détermineront les redevances en fonction des différents usages : eau de boisson humaine, eau pour les animaux, eau pour le maraîchage.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
	Alphabétisation, salle de réunion	<ul style="list-style-type: none"> - On encadrera la population de façon à ce que les redevances soient déterminées à un niveau leur permettant de dépasser les frais de maintenance. - L'aménagement de puits/forages se fera avec le soutien d'un entrepreneur spécialisé ou d'une ONG/association. - Il faut prendre conscience de ce que la mesure de lutte contre la dégradation des sols consistant à mettre en oeuvre une progression du niveau d'alphabétisation au niveau des villages est une tâche de la plus haute importance pour rendre les activités des CVGT et les UCADR plus efficaces. - L'alphabétisation doit être exécutée avec des classes masculines et féminines séparées. Il faut mettre en place des heures de cours adaptées pour les femmes. - Les travaux spécialisés pour la construction de la salle de réunions (fondations, maçonnerie, toiture, menuiseries métalliques, finitions, etc.) seront assurés par des ouvriers spécialisés. On prendra en compte la participation des populations par exemple pour les travaux accessoires (creusement des fondations, remblais, traitement des déblais, etc.). - On utilisera dans la mesure du possible les matériaux de construction disponibles sur le terrain. - La salle de réunion sera conçue en se conformant aux normes de conception et de construction du Burkina Faso. - Le « projet de stratégie d'alphabétisation par les populations » qui a été rédigé par le prestataire sera maintenant examiné par l'UCADR et on le fixera dans la zone. Il faudra à cette occasion envisager notamment l'utilisation et l'application rationnelles des guides de mise en oeuvre de l'alphabétisation de l'INA et des manuels de LEOPALAN. - Comme, en matière de soutien à l'alphabétisation, les orientations de l'intervenant et ses rapports avec la DPEBA sont la clé du succès des actions, il est important d'avoir de bonnes concertations avec l'intervenant et la DPEBA. - On peut avoir un impact important sur le taux de participation en prenant en compte la composition des classes et le genre de l'alphabétiseur. Quand les cours sont mixtes, s'ils sont donnés par une alphabétiseuse, les femmes ont moins tendance à délaissé les cours. Par ailleurs, si des dispositions sont prises pour que les bébés ne gênent pas les cours, le taux de participation et de succès des femmes en est renforcé.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> • La durabilité de l'alphabétisation est liée à ce que les villageois deviennent eux-mêmes alphabétiseurs et exercent dans leur village. Si des alphabétisées de niveau 2 sont formés et obtiennent la qualification d'alphabétiseur, ils peuvent donner des cours de niveau 1. • <u>Il faut réaliser l'alphabétisation avec le soutien d'une ONG/association spécialisée.</u> • <u>Une salle de réunion sera construite sur commande à un entrepreneur spécialisé.</u> • La gestion d'une banque de céréales est très difficile. Pour que la banque de céréales fonctionne bien, une progression du taux d'alphabétisation est indispensable. • Il faut mettre au clair la répartition des rôles, par exemple : Communication par les services étatiques d'informations appropriées sur le marché, l'ONG assurant la construction de l'établissement et l'encadrement de la gestion. • La banque de céréales est une occasion pour faire naître la cohésion entre les villageois. En matière d'encadrement à la gestion, on prendra soin de mettre au clair la répartition des rôles, et de développer un esprit de coopération et des relations de confiance entre les villageois. • On peut développer une appropriation plus forte de la population à travers l'établissement des règles par cette même population, la fourniture de travail et de céréales par la population. De plus le fait d'introduire des éléments formels tels que la cérémonie de remise de la clef, ou l'échange de signatures, est efficace en matière de mûrissement de l'appropriation. Tout en sensibilisant au fait que la banque est gérée par la population, on peut aussi mettre au clair les responsabilités de chacun des acteurs. • On peut obtenir des informations nécessaires pour l'établissement des règles de gestion et le soutien concret à travers les visites de sites avancés et la connaissance par la population et les membres de l'UCADR de cas avancés. • Les populations ont tendance à privilégier les bénéfices immédiats. Il y a des villageois qui ne contribuent pas au stock initial s'il y a assez de céréales à ce moment. Il faut encadrer les populations à rassembler le stock initial, même en cas de récolte abondante. • On fera attention lors de la fourniture de matériels de mesure à introduire aussi des instruments de mesure utilisés dans les transactions locales (tines, etc.) • On prendra en compte pour la construction du bâtiment les mêmes points que pour la construction de la salle de réunion qui sert à l'alphabétisation.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> - Il faut construire le bâtiment de telle façon que ni les souris ni les termites ne puissent y pénétrer. Il faut aussi prendre en compte les mesures de protection contre l'humidité en période d'hivernage. - Il faut encadrer la mise en place. la gestion de la banque de céréales en prenant suffisamment le temps et avec l'aide d'une ONG/association - La construction se fera soit avec l'encadrement technique d'un entrepreneur spécialisé, soit sur commande. - Ces prestations, qui sortent du cadre des activités ordinaires des agents de vulgarisation en agriculture, élevage et foresterie, seront confiées à des ONG/associations spécialisées. Ce sera une bonne occasion pour les UCADR, d'assurer la planification et le monitoring de réalisations qui sortent du domaine de spécialisation des agents de vulgarisation. De plus, il sera possible de donner une occasion aux CVGT ou aux populations des villages de comprendre à travers leur participation aux UCADR ce que doivent être un plan de développement des réalisations, et les contributions villageoises. Les capacités de l'UCADR dans son ensemble seront renforcées par cette série de concertations et d'activités. - On peut espérer que les techniques de production des activités féminines génératrices de revenus se transmettent à travers les activités de vulgarisation spontanées dans le village, c'est-à-dire de paysan à paysan. - Il ne faut pas en matière de détermination des produits fabriqués dans le cadre des activités féminines génératrices de revenus se fonder uniquement sur les demandes des femmes, mais analyser l'offre en matières premières, la demande en produits, la commercialisation.
	<p>Activités féminines génératrices de revenus</p>	

CONVENTION INTERNE POUR LA REALISATION DE CORDONS PIERREUX (Proposition)

PREAMBULE

Prenant conscience de la dégradation continue des ressources naturelles du terroir, la population de Diogora est engagée dans des réflexions et actions visant la réduction des effets de la désertification. Dans cette optique, la population à travers la CVGT, décide de s'engager dans des actions pilotes de confection de cordons pierreux. Deux sites d'un hectare chacun ont été identifiés à cet effet.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: La présente convention a pour objet de définir les règles internes de gestion des sites et du matériel d'aménagement.

Article 2: Les deux sites pilotes pour la confection des cordons pierreux sont respectivement dans les champs du président de la CVGT et du Commissaire aux comptes.

Article 3: Les deux personnes ressources propriétaires de champs conviennent avec les modalités de gestion des sites pilotes.

Article 4: La présente convention est adoptée par l'assemblée générale de la CVGT.

DE L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Article 5: La confection des cordons pierreux est acceptée comme une opération communautaire et est organisée par la CVGT à travers le CAS agriculture.

Article 6: L'entretien courant des ouvrages incombe aux propriétaires des champs.

Article 7: Les propriétaires des champs et le CAS agriculture s'engagent à prendre en compte les conseils des partenaires techniques.

DE LA GESTION DES SITES

Article 8: Les propriétaires des champs-sites s'engagent à s'ouvrir aux visites des sites et au partage d'expérience chaque fois que de besoin.

DE LA GESTION DU MATERIEL

Article 9: Le matériel acquis dans le cadre de la confection de cordons pierreux reste la propriété de la CVGT.

Article 10: La CVGT s'engage à mobiliser et à verser dans son compte la somme de vingt-sept mille (27 000) Francs CFA correspondant à la contribution requise.

Article 11: La CVGT donne mandat au CAS agriculture pour la gestion du petit matériel dans l'intérêt général du village.

Article 12: Le matériel pourra être utilisé sur de nouveaux sites de lutte anti-érosive ou prêté pour d'autres opérations suivant des modalités consensuelles au niveau de la CVGT.

DE LA GESTION DES CONFLITS

Article 13: Toute difficulté ou conflit né dans l'application de cette convention devra être réglé à l'amiable à travers les mécanismes locaux.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14: Le CAS agriculture rendra régulièrement compte à l'assemblée générale de la CVGT de la situation de gestion du matériel notamment à la fin de chaque opération.

Article 15: La présente convention prend effet pour compter de sa date de signature.

Fait à _____, le _____

Le Responsable du CAS agriculture

Le Président de la CVGT

Le Responsable Administratif du Village

